



## Vente d'une maison après divorce

Par **totoleheros66**, le **28/08/2025** à **14:45**

Bonjour,

Je souhaite finalement vendre la maison dont j'ai racheté la part à mon ex conjointe au moment du divorce.

Le divorce datant depuis moins de 2 ans, devrais je verser une part de cette vente à mon ex-conjointe ?

Merci de votre aide

Par **Yapasdequoi**, le **28/08/2025** à **17:20**

Bonjour,

Si vous avez racheté la part de votre ex, vous êtes seul propriétaire. Vous pouvez donc vendre sans son autorisation.

Si vous faites une plus-value par rapport à l'évaluation lors de la transaction, vous pourriez devoir un impôt sur cette plus-value immobilière et si plus de 7/12 en verser une partie à votre ex.

L'action en rescision est prescrite après 2 ans.

Attendez 1 mois ou 2 de plus pour être tranquille.

Par **Marck.ESP**, le **28/08/2025** à **21:02**

Bonjour et bienvenue  
Hello Yapasdequoi.

Le jugement de divorce pourrait contenir une clause spécifiant que si la maison est vendue dans un délai précis, votre ex-conjointe doit recevoir une part du gain.

Est-ce le cas ?

Même si c'est une situation rare, cela existe.